L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 16 AVRIL

FEUILLETON.

LABORDE ET Cie

PAR EMILE DERCY.

V.

UNE IDYLLE.

Il n'y avait plus à en douter, la fortune laissée par Claude Martin—[illegible]—devait s'estimer à plus de quatre cent mille francs en bonnes terres de rapport, sans compter quelques milliers d'écus dont le défunt [illegible] l'emploi au moment où l'apoplexie l'avait étouffé. Claude Martin, [illegible] comme son frère, se croyait seul survivant de la famille, et le village espérait [illegible] du vieux paysan qui ne [illegible] d'amitié qu'à un gros chien [illegible] jour ni nuit. Le curé, que Claude Martin consultait souvent, comptait sur une bonne part de sa fortune pour ses pauvres et pour les réparations de son église, mais le vieux paysan refusa toujours de faire son testament.

—Des contrats avec la vie tant qu'on voudra, répétait-il; avec la mort, non, dà; je sais, sans qu'il soit besoin de l'écrire, que je suis créancier de la drôlesse, et elle me le rappellera plus tôt que je ne voudrais.

La mort n'avait rien rappelé; elle saisit un soir sa victime au sortir de table, la bouche encore pleine.

Le notaire, prévenu de l'arrivée du père Martin, l'attendait au bureau de la voiture. Il conduisit André, M. Dupuis et Madeleine, à la demeure autrefois habitée par le défunt. La jeune fille, guidée par une servante, parcourut la maison de haut en bas, et s'installa avec son père au premier étage. Dès la veille, le camionneur avait prié Madeleine de se charger du rôle de majordome, pendant le mois que l'on devait passer à Saint-André.

—Je suis trop nouvellement propriétaire, ma chère demoiselle, avait-il dit, pour savoir comment doit se conduire un maître de maison. Prenez la direction du ménage; les femmes s'entendent mieux que les hommes à ces choses là. D'ailleurs, c'est important si vous voulez goûter d'autres mets que du fromage et de la soupe au lard. Je voulais charger André de cette besogne, mais il ne se connaît guère en cuisine, et prétend qu'il vous appartient de gouverner notre petit royaume.

On se mit à table aussitôt que le camionneur eut rejoint ses hôtes et, vers dix heures, Madeleine se leva.

—Bonsoir, dit-elle; si vos chemises manquent de boutons, messieurs, n'oubliez pas que je suis majordonne et que je sais coudre.

Elle posa sa petite main dans celle du père Martin, qui se retint à temps pour ne pas la lui broyer en le pressant de toute sa force. Le brave homme regarda s'éloigner et disparaître l'ombre de la gracieuse jeune fille, et se disposa à reconduire le notaire qui habitait à l'autre extrémité du village. L'air était doux, la route sèche, les étoiles éclairaient vaguement la campagne. A peine hors de la grille le camionneur se retourna pour contempler la maison dont il ne put distinguer que la façade blanche; il se mit alors à marcher, écoutant d'une oreille distraite les explications que ne cessait de lui donner le notaire. Tout à coup, le père Martin fit halte et posa un doigt sur le bras de son interlocuteur.

—Claude et moi, monsieur, dit-il d'une voix un peu sourde, nous sommes nés là-bas, derrière la garence, dans une misérable chaumière que j'ai longtemps prise pour un palais. En été, nous marchions pieds nus, et l'été commençait au printemps pour ne se terminer qu'à l'automne. C'était du pain noir qu'on mangeait chez nous, un pain rudement, mais honnêtement gagné. Lorsque je suis parti, Claude venait d'entrer à la Brèche en qualité de valet de ferme; comment a-t-il pu amasser assez de bien pour en devenir le propriétaire?

—Par le travail et l'économie, monsieur Martin.

—Le travail, reprit le camionneur qui secoua doucement la tête, c'est trente sous par jour, ni plus ni moins. L'économie, c'est dix sous, en supposant que Claude ait eu le courage de ne pas toujours manger à sa faim. Je sais entendre la vérité, monsieur, et je vous prie de me répondre. Etait-ce un bonnête homme que mon frère Claude Martin?

—Oui, répondit le notaire, sans hésiter.

Le père Martin respira avec force comme un plongeur qui a longtemps retenu son haleine; il reprit au bout d'un instant:

—Alors, monsieur, comment est-il devenu si riche? Vous devez le savoir, vous?

—C'était un homme habile, économe, répondit le notaire; il prévoyait en quelque sorte à l'avance l'abondance ou la rareté des récoltes. En outre, il possédait toujours une petite réserve pour faire une avance ou prendre hypothèque sur un champ de bonne terre. L'argent qui travaille sans se reposer, monsieur Martin, est comme le grain de blé qui, doublé à chaque case de l'échiquier, arrive à se multiplier de telle façon que le résultat et le point de départ semblent également extraordinaires.

—Quelle était l'opinion de Claude sur les échéances, monsieur?

—Celle de tous les hommes qui font honneur à leurs propres engagements.

—C'est-à-dire qu'il était impitoyable, n'est-ce pas?

—Il laissait agir les lois, qui sont sages.

—Oui, oui, reprit le père Martin, mes pressentiments ne me trompaient pas; les lois sont sages et les hommes ont eu raison de les fabriquer. Mais à côté de ces lois-là, dont la plus douce est cruelle, il en est d'autres que le bon Dieu nous a gravées dans le cœur, et qu'il faudrait mettre en pratique.

—Encore une fois, votre frère était un honnête homme.

Le père Martin allait répondre; il se contint, souhaita le bonsoir au notaire, et reprit, pensif, le chemin de sa nouvelle demeure. Il se disposait à se coucher, lorsqu'il s'aperçut que M. Dupuis veillait encore. Il alla frapper discrètement à la porte de son voisin.

—Eh bien, père Martin, s'écria celui-ci, voilà vos doutes évanouis, et vous allez dormir sur les deux oreilles?

—Ça m'a toujours paru difficile, répondit le camionneur, et je crains bien de ne pouvoir dormir sur aucune pour cette nuit. J'ai eu raison, monsieur, de vous amener ici; j'ai déjà besoin de vos conseils.

—Que vous arrive-t-il, mon brave ami? vous paraissez attristé.

—On n'a pas conduit des chevaux pendant vingt ans, monsieur, sans remarquer que les hommes ont plusieurs manières d'envisager les choses, et pourtant, à mon avis, il n'y en a qu'une de bonne. J'ai remarqué aussi que, sur beaucoup de questions, mon ignorance se trouve souvent d'accord avec votre science. Ecoutez-moi donc, je vous prie, et avant de me donner votre avis, veuillez songer que ni André ni moi n'avons encore pris assez au sérieux notre fortune pour qu'il ne nous soit pas facile d'y renoncer.

M. Dupuis, surpris de la gravité de son vieil ami, écouta silencieusement ses confidences. Dans sa droiture, le camionneur ne parlait de rien moins que de rembourser aux clients de son frère ou à leurs héritiers les sommes dont ils pouvaient se croire lésés. L'employé, touché jusqu'aux larmes, pressa le brave homme entre ses bras, puis réfléchit profondément.

—Gardez la fortune de votre frère sans remords, dit-il enfin, si elle a été acquise par des moyens qui répugnent à votre conscience, vous saurez en faire un usage qui rachètera son origine. Si tous les hommes vous ressemblaient, père Martin, il faudrait écouter la voix de vos scrupules, mais annoncez demain que vous êtes prêt à réparer les dommages causés par votre frère, et l'on vous réclamera cent fois la somme dont vous avez hérité. Gardez donc cet argent, il suffit de vous connaître pour être sûr qu'il soulagera plus d'une infortune.

Les deux hommes se pressèrent cordialement la main, et le père Martin, tranquillisé, se retira pour fumer une pipe. Dans le château,—comme les villageois nommaient l'habitation, chacun dormait profondément cette nuit-là, à l'exception toutefois de l'amoureux André.

D'abord, il écouta Madeleine établie au-dessous de lui, aller, venir, ouvrir et fermer les armoires, puis chantonner joyeuse. Lorsqu'elle se tut, que M. Dupuis eut refermé sa porte et que le père Martin eut fumé deux pipes au lieu d'une, André fut tenté de descendre au jardin d'où il pourrait contempler les fenêtres de la chambre occupée par Madeleine. Le bruit de ses pas lui parut si formidable dans le silence de la nuit, qu'il s'empressa de se coucher, craignant d'avoir éveillé la maison. Il reprit ses rêves de la veille; seulement, cette fois, Madeleine était reine et lui berger. Elle passait en triomphe devant lui, assise sur un char d'or traîné par des chevaux fantastiques, mais sans le voir, sans soupçonner même qu'il existât. Il voulait crier, appeler, se lancer pour que Madeleine se tournât de son côté,—vains efforts, sa langue ne pouvait remuer. Au petit jour, André [illegible]; l'idée que Madeleine était là, au-dessous de lui, qu'elle n'était pas reine et qu'il allait la voir, l'entendre et lui parler, le consola vite de son affreux cauchemar. Il s'empressa de se rendre au [illegible].

La maison de Claude Martin, acquise [illegible] à la mort d'un colonel en retraite, était [illegible] par de grands arbres. Construite à l'italienne, elle se composait de deux étages et se terminait par une terrasse. Le jardin, [illegible] pour être bien entretenu, était [illegible] de fleurs et d'ombrages et de demi-culture en faisait une merveille. Au moment où André descendit les marches du perron, le soleil ne se montrait pas encore; une brume vaporeuse flottait au-dessus des [illegible] [illegible]

[illegible]

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 15 avril 1872.

Il ne s'est opéré aucun changement important sur le marché monétaire. Dans les rues, les billets No. 1, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, sont cotés à 9 à 10 pour cent de prime, et ceux de second ordre à 11 à 12; les billets de commerce No. 1, sans garanties collatérales, à 10 à —, et ceux de second ordre à 12 à —. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 par an pour le No. 1 et à 12 le No. 2.

Ont été élus, aujourd'hui, directeurs de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord—MM. H. S. McComb, Thos. A. Scott, Wm Shaw, J. N. McCullough, J. B. Alexander, C. H. McCormick, E. J. Forstall, A. Schreiber, W. Alex. Gordon, E. H. Summers, Richard Pritchard, C. H. Slocomb, Lewis Alcus, F. J. Pratt, A. M. West, Jno C. Lucas, L. E. Houston, et E. H. Saunders. MM. Scott, Shaw et McCormick sont les seuls nouveaux membres.

L'or a ouvert à 110 5/8 à 110 7/8 contre 110 5/8 à New-York et fermé, après de bonnes affaires, à 110 7/8 à 111 1/8 contre 110 7/8 à New-York. On a vendu $7500 à 110 5/8, $4000 et $16,000 à 110 11/16, $5000 et $15,000 à 110 3/4, $2000 et $2000 à 110 13/16, $1000, $2500, $5000, $2000 et $6500 à 110 7/8, $5000 et $13,000 à 110 7/8 à 111, $1000, $1500 et $2000 à 111, $1000 et $2000 à 111 1/8.—Nous n'avons à mentionner aucune vente d'argent digne de remarque. Nous cotons les demi-piastres américaines à 107 1/2 à 108 1/2, les piastres mexicaines à 4 1/2 et 5 de prime sur l'or.

Le change étranger a suivi les variations de l'or et des traites dans Wall Street. Il y avait, à la clôture, une hausse nette de 1/8 à 1/4. Les opérations (annoncées) de sterling s'élèvent à peine à 45,005 livres, dont 3,000 connaissement à 120, 2,500 clear à 120 1/8, 10,000 à 120 à 120 1/4, 1,800 connaissement de navire américain, 4,000 et 4,000 clear à 120 1/4, 3,000 clear et 7,500 connaissement et clear à 120 3/8, 5,000 de banque à 120 1/2, 1,000 et 1,500 à 121.—Dans les francs, 1,000,000, en change de commerce, y compris 100,000 et 600,000 à 4.73 3/4, 400,000 à 4.71 1/2.—Nous cotons maintenant le sterling à 120 à 120 3/8 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 120 3/4 à 121 le change de banque.

Le change américain n'a pas été aussi ferme, mais il ne s'y est pas déclaré de baisse positive. Les banques ont tiré, pour remises, sur New-York, à vue, à 3/8 de prime. Les transactions comprennent $20,000 en change de commerce, sur New-York, à vue, à 1/8 de prime, $16,000 et $25,000 en change de commerce, $25,000 de banquiers et $40,000 de banque et de banquiers à 3/16, $10,000 et $18,000, en change de commerce, à 1/4.

Les actions ont trouvé peu d'acheteurs. Les ventes annoncées sont: 200 actions de la Compagnie de Levées de la Louisiane ($2 50 payées) à $7 75, 500 (do à $7 82 1/2, 100 do à $8, 100 ($3 50 payées) à $9 12 1/2, 100 do à $9 25, 50 do à $9 37 1/2; 18 de l'Ammoniac Propelling à $19; 24 de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans à $131; 25 de la Banque Nationale de l'Union à $—.

L'administrateur des finances a décacheté, aujourd'hui, les propositions d'achats de bonds 8 pour cent pour l'amélioration des quais. Elles étaient comme suit:

R. H. Bartley	4 bonds	77 5/8
Peter Maskey	4	do	77 3/8
Sam Smith & Co	8	do	75 7/8
Eager Ellman & Co	8	do	80 1/4
C. W. Cammack	2	do	81

La proposition de MM. Sam Smith et Co a été acceptée.

On n'a pas annoncé de ventes de mandats.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi, 15 avril 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 5850 balles, prises en partie aux prix antérieurs et en partie à une hausse de ¼c. Nous haussons nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne avec les chiffres extérieurs pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	— à —	—
Low ordinary	18¾ à 19¼	—
Ordinary	19¾ à 20¼	—
Good ordinary	21¼ à 21¾	21¾
Low middling	22 à 22¼	22¾
Middling	22¾ à —	22¾
Strict Middling	22¾ à 23	—
Good middling	— à 23¾	23¾

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		25323
Arriv. dep. le dern. état	5139	
Arrivé précédemm	982568	987707
		1013030
Expédié aujourd'hui	135	
Expédié précédemment	900623	900758
Stock en mains &c		112272

SUCRE—La demande a été bonne aujourd'hui: 300 boucauts récemment reçus se sont vendus à des commerçans à 8c pour le bon commun, 8⅝ à 8¾ c pour le fair, 8⅞ à 9 pour le good fair, et 10¼ pour la qualité de choix.

MELASSE—Quelques petits lots de Melasse ont été vendus à 27½ c pour la claire fermentée, 40 c pour la bonne fermentée, et 47½ pour les fonds de citerne.

FARINE—Le marché est ferme et la demande qui porte sur la farine bonne et de choix est active. Les bas grades sont totalement négligés. Vente de 3000 barils écoulés aujourd'hui et dont 350 de double à $7 35 50 de double extra à $7 50; 50 de basse triple extra à $8 25, 25 do à $8 15, 500 do do à $8 50, 100 de bonne triple extra à $8 75, 500 et 200 do à $9 25, 75 do à $9 50, 200 d'extra de choix à $10, 200 do à $10 50, 35 do à $10 25, 100 do à $11 25, 50 et 100 do à $11 50, 1000 de belle pour famille à $12 25 et 25 de simple extra $7 le baril, 150 demi barils de bonne triple extra à $4 85 le ½ baril.

MAIS—Fort approvisionnement, calme et prix en baisse d'environ 4 c le boisseau. Vente de 7000 sacs dont 1000 de mélangé à 68 c, 3500 de blanc de choix mélangé à 68, 300 do à 69, 1500 do à des conditions privées, 300 de blanc, 500 de mélangé et de jaune 200 de blanc et jaune à 70 c, 250 de blanc de choix à 72 c et 100 do à 73 c le boisseau. Nous apprenons que des ventes de blanc ont eu lieu à 68 c et que le marché a clos aujourd'hui à 68 c.

AVOINE—Stock rond, demande modérée. Vente de 1000 sacs, dont 200 à 55 c, 200 de choix de Galena à 56 c, 150 do à 57 c et 250 de choix de Galena à 56c, 250 do à 57c et 253 do do à 57 c le boisseau.

SON—Stock rond et les prix de l'article ont baissé de 10 c les cent livres.

FOIN—Calme. Vente de 150 balles de prime l'Ouest à $28 et de 50 de choix à $29 le tonneau.

PORC—Bonne demande de marques de Cincinnati lesquelles ont haussé de 25 c le baril. Il s'est vendu 406, 129, 200 et 265 barils de mess lourd à $14 le baril. Le mess se vend en détail à $14 25 à 14 50 le baril.

BACON—Le marché est calme et la demande modérée. Vente de 20 et 15 caisses d'épaules à 5 ¾ c, 10 de cotés clear ribbed à 7¼ c, 30 do de cotés désossés, en trois lots, à 7¾ c la livre.

Jambons—Le jambon de choix curé au sucre est en bonne demande à 11¼ à 12½c la livre.

SAINDOUX—Calme et sans changement. Le packers en tierçons est coté à 9, le raffiné vaut 9⅛ à 9⅜ c, en barillets 10 c la livre.

BREAKFAST BACON—Bonne demande et la stock à vendre est faible. Le bacon de l'Ouest est coté à 10 à 10¼ c, celui du Nord à 11—c la livre.

VIANDE SALEE A SEC—Le marché est calme, les épaules sont cotées à 0c, les cotés clear ribbed 6 c la livre.

FARINE—Calme et fléchissant. 100 barils vendus à des conditions privées; 100, 200 et 150 à $2 35 et 100 à [illegible] le baril.

CAFE—Le marché est calme et le stock en premières mains est de 1480 sacs. Le prime est coté à 20 à 20¼ c—droits payés en or—bon 19¼ à 20; beau 19 à 19¾ c la livre.

RIZ DE LA LOUISIANE—Bien que le stock est mains en soit faible, le marché est calme et presque nominal. Le fair est coté à 8¼ à 8½ c, prime 8¾ à 9 ble et la qualité se vend par placement à 9¼ à 9½c. la livre. Il y a en mains un fort stock de riz de l'Inde. L'article est coté à 7¼ à 7 ⅞ en monnaie courant, en or et sous les clés 3⅛ à 3 ¾c.

FARINE DE MAIS—Calme et les prix sont plus bas. 300 barils vendus en six lots à $3 40 le baril.

GATEAUX DE GRAINES DE COTON—100 tonnes de city, factory vendus pour l'Angleterre à $28 le tonneau.

TOILE D'EMBALLAGE—Les commerçans remplissent les ordres de la campagne à raison de 19 c la verge de jute; 18 c pour [illegible] de l'Ouest; 17 c pour la toile de [illegible] en balles et en rouleaux 16 c. L'article est sans mouvement.

GRAINES [illegible]—En demande et [illegible] quand les sacs [illegible] et $14 le tonneau [illegible] par les planteurs et $15 [illegible] du grand en sacs.

[illegible]

VOLAILLE—[illegible]

[illegible]

Pieds de cochon—Calme à $[illegible] le barillet.

Marché aux Bestiaux.

[illegible], 15 avril 1872.

Arrivé [illegible] bœufs de l'Ouest, 132 bœufs du Texas, [illegible] veaux [illegible], 127 cochons, 280 moutons.

[illegible]

[illegible]						
Porc						
Veau						
Mouton						

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES [illegible] FRANÇAISES [illegible]

Avec le concours de [illegible] pour la libération du Territoire Français.

Des listes de souscription sont déposées aux adresses suivantes:

Courrier de France, 11 rue St. Louis.
A. Carrière & Cie, 21 rue Bienville.
A. Rocquet et Cie, [illegible] St. Louis.
Abeille de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
Morris Levy, 30 rue de Chartres.
Avenir de la Nouvelle-Orléans.
Roux-Ray, 30 rue Royale.
E. N. Poché, 138 rue Bourgogne.
Michel Lion, 137 et 139 rue Vieille-Levée.
Dque. Pochelu, 85 rue du Camp.
Bedat & Gueydan, 41 rue de la Vieille-Levée.
C. Cavaroc & Cie, 5 Passage de la Bourse.
A. Waltz, 26 rue Conti.
Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres.
A. Dudoussat, angle Royale et St. Louis.
A. Barbier, 262 rue Robertson.
L. Chapotel, angle Bienville et Bourbon.
C. Rouyer, angle Toulouse et Chartres.
Th. Gelinia, angle Dumaine et Vieille-Levée.
P. P. Chabert, 30 rue St. Ferdinand.
N. Bouvier, 46 rue Ste. Anne.
Joseph Leblanc, 283 rue Vieille-Levée.
Renaissance Louisianaise.
Antoine Alcinter, 33 rue St. Louis.
Desbergh & Bernadotte, angle St. Pierre et Royale.
Emile Lévy, 61 et 63 rue du Canal.
Propagateur Catholique.
A. Simon, 12 Passage de la Bourse.
G. Bonnecarrère, angle Palmyra et Claiborne.
Joe Chipot, (Alger).
St Cyr Fourcade, angle Canal et Remparts.
Barthelemy Antony, angle Ursulines et Vieille-Levée.
H. Damiens, angle Toulouse et Royale.
J. Schweitzer, rue Royale No 182.
C. Abadie, angle Dauphine et Dumaine.
E. Darieu, angle Villeré et St Pierre.
F. Tujague, 14 rue de Chartres.
P. Roubion.

Société de l'Opéra de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 12 avril 1872.—Une assemblée générale des Actionnaires de cette Société aura lieu MERCREDI, 24 courant, à sept heures du soir, dans le Foyer de l'Opéra, pour prendre en considération la question de savoir s'il convient de liquider les affaires de la Société. Les Membres sont instamment priés d'être ponctuels.

Par ordre, EMILE WILTZ, Secrétaire.
13 avril—16f

Manufacture de coton de la Louisiane, Nouvelle-Orléans, 12 avril 1872.—Conformément à une résolution adoptée le 16 du courant, par le conseil de Direction de cette Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu le LUNDI, 20 mai 1872, à 2 heures de l'après midi, au bureau, No 57 de la rue Carondelet, à l'effet de prendre en considération et de décider, par un vote, la question de savoir s'il convient d'émettre certaines actions préférées et de modifier, changer ou amender la Charte de la Compagnie, laquelle question peut être décidée par les trois quarts des actions représentées à cette assemblée, en vertu de l'article 30 de la Charte.

GEO. PERRILLIAT, Secrétaire.
13avril—30f.

Bureau de l'Association de l'Hôtel St-Louis—Nouvelle-Orléans, 11 avril 1872.—Conformément à une résolution du conseil de direction, adoptée le 9 avril 1872, avis est donné aux souscripteurs au capital de l'Association de l'Hôtel St-Louis que le cinquième versement de cinq piastres par action sur le montant de chacune des souscriptions, est appelé et doit être effectué le 12 mai prochain (1872), au bureau de la dite Association, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres.

CHAS D. DELÉRY, Secrétaire.
13avril—1m, t. l. 2].

Bureau de la Compagnie de Chemins de Fer de la Ville de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 10 avril 1872.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action, dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 2 du courant.

C. C. LEWIS, Secrétaire.
11 avril—10f

Avis.

UNE ASSEMBLÉE des Actionnaires de "La Variété Association," aura lieu, dans la Salle du Club, vendredi, 3 mai, à 6 heures du soir, à l'effet d'amender la Charte de l'Association. Par ordre des Directeurs.

E. E. BRIGGS, Secrétaire et trésorier.
4avril—1m

Bureau de l'Ammonia Propelling Company of America, No 175 rue de la Commune.—Avis est, par le présent, donné qu'une assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie, aura lieu aux bureaux de la Compagnie, le JEUDI 9 de mai 1872, à 10 heures du matin, à l'effet d'augmenter le fonds capital de la Compagnie, de changer son nom, d'acquérir de nouveaux droits, de déclarer que les actions ordinaires sont payées en plein à $4, et pour d'autres objets.

Par ordre de la Direction, E. SABOURIN, Secrétaire.
4avril—au 9 mai

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Deuxième District—No 45 de la rue Bourbon—Nlle-Orléans, 4 avril 1872.—Avis est donné qu'à partir du 15 du courant la loi sera rigoureusement exécutée contre toutes les personnes du Deuxième District qui n'auront pas payé leurs licences.

J. E. LEMARIE, Collecteur des taxes d'Etat.
4 avril—au 15

AVIS.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District, No 4 de la rue [illegible] Nouvelle-Orléans, 11 mars 1872.—Les contribuables de ce district sont priés de venir payer, sans retard, leurs taxes de 1871 et les licences de 1872, afin d'éviter les désagréments et les frais.

F. B. DUMAS, Collecteur des Taxes d'Etat.
2avril—14f

AVIS—Bureau du Collecteur des taxes d'Etat, Premier District, au No 6 de la rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 2 avril 1872.—Avis est donné aux personnes qui doivent une licence dans ce district que la loi qui a trait aux délinquants sera rigidement mise en vigueur après le 15 du courant.

GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur des taxes.
2 avril au 15

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Equitable de la Vie, en Louisiane.—Coin Gravier et Carondelet.—Nlle-Orléans, 2 avril 1872.—Conformément à la Charte de cette Compagnie, une élection de Directeurs, pour l'année, sera lieu, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 15 avril 1872, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

W. P. HARPER, Secrétaire.
3 av—au 15

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, [illegible] mars 1872.—AVIS est donné qu'une assemblée des porteurs de scrip de la Compagnie aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, à l'angle des rues Canal et Camp, le JEUDI, 2 mai 1872, à sept heures du soir, à l'effet d'amender la Charte.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
31 mars—au 2 mai

Avis important aux Consommateurs par l'Express.—Toutes les marchandises [illegible] aux bureaux de la Compagnie de l'Express du Sud depuis dix mois ou davantage et qui n'ont pas été réclamées seront vendues pour couvrir les frais, le 26 avril 1872, à moins qu'elles ne soient réclamées avant cette époque. On peut en voir une liste aux bureaux, No 107 de la rue Gravier.

WASH. HANDS, Agent.
7 av—t2t au 26

Propriétés à vendre et à louer.

Magasin à la Passe Christian

A VENDRE OU A LOUER.

LE beau magasin gothique, convenable pour marchandises sèches et grocerie.—Belles étagères et comptoirs.

TRICOU & BOISSEAU, 38 rue Commune.
9avril—6f

A Vendre ou à Louer,

EN VILLE ET A LA CAMPAGNE:

Magasins, entrepôts, maisons, lots et terrains nus, fermes, jardins, habitations cotonnières et sucrières, terres incultes, grands morceaux de terre au Texas, fermes en Virginie, terres près du chemin de fer de Jackson et résidences sur ce chemin, résidences dans les villes de bains. Pour les détails voir le Bulletin qu'on donne aux bureaux Nos 22 et 24 du Commercial Place.

WM ROBINSON,
Agent pour la vente et la location de propriétés foncières. 10 avril—6

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite ferme de 40 arpents, jardins, verger, potager, chevaux, vaches laitières, voiture, instruments aratoires, etc., située sur la rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, à quatre ou cinq milles de Mandeville. Pour les conditions, s'adresser au bureau de "L'Abeille." 12 mars [illegible]

A Vendre ou à Louer,

Une magnifique RÉSIDENCE d'été, toute meublée, située à Mandeville, consistant en une maison de maître, cuisine, écurie, jardin potager, verger, etc., avec wharf et cabane à bains,—le tout en parfait état. Pour les conditions, s'adresser à [illegible] 3 avril—1m

A Louer,

Le MAGASIN No. 172 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades. S'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & Co., No. 62 de la rue de l'Union.
16mars—1m

"WHISKY DEXTER"

"AMER NEW FOUNDLAND"

EN ma qualité d'agent de MM. Edmund Dexter & Sons, de Cincinnati, j'annonce au public qu'il trouvera toujours ce célèbre whisky chez tous les grocers et à mon magasin, en lots de vingt cinq barils.

J'ai toujours en magasin l'amer favori connu sous le nom de NEW FOUNDLAND BITTERS, en lots de vingt-cinq caisses.

—AVERTISSEMENT—

Le public est informé que la marque du "Whisky Dexter" se compose d'un bateau à vapeur et du nom de EDMUND DEXTER & SONS.

[illegible] sur le baril.

Lorsque vous demanderez le WHISKY DEXTER et l'AMER NEW FOUNDLAND n'en acceptez pas d'autres.

[illegible]

JULES TARDOS, Agent,
Au No 8 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, (Lne.)
7 av—1m

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

QUI ont obtenu la médaille. [illegible]

[illegible]

Charbon. Charbon.

[illegible] G. W. [illegible]

De Charbon de Pittsburg.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

[illegible]

VENDREDI, 19 AVRIL 1872.

Représentation extraordinaire donnée [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

Le 2ème acte de GUILLAUME TELL.

MM. [illegible]

[illegible]

Le 4ème acte de [illegible]

[illegible]

Prix des Places:

[illegible]

Théâtre St-Charles.

[illegible]

IMMENSE SUCCÈS DE [illegible]

[illegible]

DEBORAH,

(Leah, la délaissée.)

Mercredi, 17 avril—CHESNEY WOLD, pièce tirée de "Bleak House," de Chas. Dickens, par Henry A. Rendle.

Jeudi, 18 avril—FAZIO (ou la femme italienne.)

Vendredi—Bénéfice de JANAUSCHEK.

AVIS SPECIAL.—Les prix des places n'ont pas été augmentés.

Places réservées pour un soir quelconque, à vendre au contrôle.

9avril—

Académie de Musique.

D. BIDWELL .... Propriétaire et Directeur.

TOUS LES SOIRS ET SAMEDI A MIDI jusqu'à nouvel ordre, le drame-féerie de Chas. M. Barras, intitulé le BLACK CROOK.

Avec une mise en scène, des costumes et un matériel entièrement nouveaux.

Grand ballet et intermèdes divers, changés tous les soirs. 14 avril

SEULE AGENCE

DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE

Martini Sola & Co.

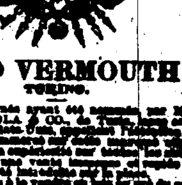

VINO VERMOUTH

TORINO.

LES consignés ayant été nommés par MM. MARTINI SOLA & CO., de Turin, leurs seuls agents aux Etats-Unis, [illegible] l'attention du public et du commerce sur cette marque [illegible] dont la supériorité sur toutes les autres est établie par une vente immense, et [illegible] qu'elle a été introduite sur la place.

Ils sont prêts à le vendre en [illegible] gré du commerce.

PINI & RAGGIO,
Nos 70 et 72 de la Rue Poeyfarre, Près Peters.
4 fevrier

L'Argent ne peut pas l'acheter!

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

SI VOUS Y TENEZ,

Servez-vous de ces Lunettes [illegible]

Qui porte le nom de "DIAMANT," à cause de la dureté et de son [illegible] supérieures à tout ce qui est connu jusqu'ici.

Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New-York.

Avertissement—Celles-là seulement sont véritables qui portent notre marque de diamant.

A vendre par des agents responsables, dans toute l'Union.

ED. LILIENTHAL, Bijoutier et Opticien,
Au No. 93 de la rue du Canal,
est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, le seul de qui l'on puisse en obtenir. [illegible]

IMPOSSIBLE!

QUOI! Il y a donc quelque chose d'impossible? Oui, oui, et oui. Mais enfin, quoi donc? Eh bien, c'est la concurrence extraordinaire qui existe à la Maison Bonnabel, rue Dauphine No 10.

Ce nouvel établissement, qui vient d'être créé par M. L. VINCENT, est tout-à-fait à l'instar des Bouillons Duval, de Paris. On peut y faire un vrai festin de Balthazar à un prix si minime, que cela ne paraît pas croyable. Donc, plus de misère. Il n'est pas de bourse, aussi petite qu'elle soit, qui ne puisse se procurer le plaisir d'un vrai repas de Sardanapale. La carte est continuellement variée. Chaque plat au choix, le pain compris, coûte (dit gloria), 10 cts.

On prend des [illegible] à $4 par jour, [illegible]

N. B.—Chaque [illegible]

11 avril—6f

Divers.

BŒUF MESS à 4 cents la livre. Jambons passés au sucre à 10 [illegible].
Bœuf Mess à 5 cents la livre. Au détail.
10,000 livres Jambons passés au sucre à 13 et 13 1/2 cts.
[illegible]
A vendre par
S. B. CHURCHILL,
Au No 46 de la rue des Magasins, entre Poydras et Gravier, au-dessous de [illegible] Hotel.
[illegible]—1m

Cow Peas! Cow Peas!

300 Boisseaux CLAY PEAS de choix de la Tennessee.
100 do de CLAY & CLAY mélangés.
A vendre, en lots au gré des acheteurs, par
J. C. MURPHY & CO.,
No 18 de la rue Poydras.
3avril—

Hôtel Barnes

A Mississippi City,

Dirigé autrefois par J. D. MAYES & CO.

CET Hôtel, bien connu, sera mis à neuf et en parfait état pour l'été. L'ouverture en aura lieu vers le 15 mai, sous la direction [illegible] du major W. A. HUBBARD [illegible] J. B. NIXON. 7 avril—

Hôtel Guéron.

[illegible]

Vin de Catalogne.

60 Barriques VIN ROUGE pour familles, à vendre par
S. FERNANDEZ & CO.,
[illegible] Vieille-Levée.
9avril—1m

LE CÉLÈBRE

CULTIVATEUR HOLLYWOOD

J'ANNONCE avec plaisir au public que j'ai en ce moment un grand nombre des Célèbres Cultivateurs Hollywood, Inventés par MM. VON PHUL & MALLON, [illegible]

[illegible]

F. VON PHUL.

[illegible]

LOTERIE

[illegible]

JEFFERSON ACADEMY,

65 RUE BOURBON 65

[illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme MASSENY.

[illegible]

LE LOCQUET-LEROY,

[illegible]

ASTROLOGUE.

[illegible]

Mme HOGG,
17mars—1m Au No. 60 de la rue Dauphine.

La Compagnie de Manufacture d'Engrais de la Louisiane

10 cts.

[illegible]

A CONSTAMMENT en vente ses Poudres désinfectantes propres et inodores.

[illegible]

J. J. WECKERLING, 56, rue de la Bayou;
KERNNEDY & BIENVENU, [illegible]
D. MENDRICK, 466, rue des Magasins;
BUREAUX de la Compagnie, No [illegible] de la rue Carondelet.
[illegible]

$20,000 en Primes.

[illegible]

24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 Avril 1872.

[illegible]

DES CHASSEURS.

F. CHARLEVILLE,

[illegible]

F. CHARLEVILLE.

[illegible]

F. GONTHIER.

[illegible]

[illegible] LORENZEN.

[illegible]

MEDICAMENTS

LE NOUVEAU REMÈDE

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

[illegible]

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

Le Dr. GEO. F. MALONEY, No [illegible] de la rue du Canal, [illegible] premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. Le prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur.

DENTISTE.

Le docteur ALLEN, No [illegible] [illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

Le DR GEO. [illegible]

DR. H. DE CARL,

360, Main Street, Buffalo, New-York.

[illegible]

DR. H. DE CARL,
No 180 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lne.

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No [illegible] de la rue Carondelet, [illegible]

AYANT une expérience de plus de vingt [illegible]

Avis.

LE Docteur KUNEMANN [illegible]

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de [illegible]

APPARTENANT À MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

B. F. LAVILLEBEUVRE,
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Fouché[illegible]

[illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades,
Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, [illegible]

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Fulton,
(Au-dessus de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG .... [illegible]

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A [illegible] [illegible]

$66 et $65.

MACHINE A COUDRE

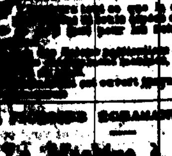

[illegible]

M. S. Hedrick,

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible]

La Machine à coudre

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] F. Rogers vs Harriet M. Castle et son époux.

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Mme BOUMARD,

Médaille d'Or et d'Argent,

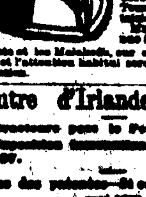

172 Rue du Canal, entre Baronne et Dryades, à l'honneur d'informer sa clientèle et toutes les dames en général, qu'elle vient de recevoir [illegible] par elle-même, à Paris; comprenant un magnifique assortiment de Corsets; Hoop Skirts, Tournures, [illegible] et belle Lingerie. Mme Boumard continue à manufacturer les Corsets et les Maintiens, sur commande. Le bon goût et l'attention habituel seront apportés à leur exécution.

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible]

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, [illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

J. C. LINGHAM agent.

OCTAVE FORSTALL,

[illegible]

CHAUX, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BRIQUES A FEU, PEINTURES, HUILES, [illegible]

ADRESSE

DU

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Petite propriété d'un bon revenu rue Franklin No 65.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

[illegible]

Succession de VICTOR SABOURIN, No [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 18 avril 1872, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Bienville et Conti, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1872—Les propriétés suivantes, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, St Louis, Bourgogne et Rempart. Le dit terrain a environ 29 pieds de face à la rue Conti, sur [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble une maison double, en bois, couverte en ardoises, portant le No 181, ayant six chambres, cuisine de deux chambres, galerie devant et deux cabinets, [illegible] d'aisance doubles, water works, etc.

Un terrain situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Toulouse, Royale et Bourbon. Le dit terrain a [illegible] pieds de face à la rue St Pierre, sur [illegible] pieds de profondeur, ensemble une maison en briques et à étage, portant le No [illegible], ayant, au rez-de-chaussée, un salon double à porte à coulisse et un grand office; au dessus, quatre chambres, galerie [illegible], cuisine, varangue sur la rue; une cuisine à étage et en briques, ayant six chambres, [illegible], hydrant, etc., Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtiments devront être assurés par les acquéreurs et la police devra être transférée au vendeur ou à tout porteur des dits billets jusqu'à parfait paiement. En cas de procès et les dits billets n'étaient pas payés à échéance, les acquéreurs devront payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant réclamé.

Les actes de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 avril

FACTORS' & TRADERS' Insurance Company,

37.......RUE CARONDELET.......37

[illegible]

Nlle-Orléans, [illegible] septembre 1871.

PRIMES pendant l'année expirée le 30 [illegible] 1871 .... [illegible]

[illegible]

DIVIDENDES AU COMPTANT PENDANT L'ANNÉE: [illegible]

[illegible]

HARMON DOANE, Président.
[illegible] GREENWOOD, Vice-Président.
[illegible] A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	H. Frellsen,
W. A. Johnson,	E. W. Body,
John I. Noble,	S. H. Pike,
John Chaffe,	H. W. Farley,
Mitchell J. Smith,	John I. Adams,
Richard Milliken,	A. A. Yates,
Samuel E. Moore,	[illegible]
J. J. Warren,	R. M. Walmsley
Simon Block,	M. Musson,
B. T. Buckner,	Wm. Harrison,
Perry Nugent,	A. Brittin,
Samuel Friedlander,	J. T. Pace,
	Jos. W. Carroll.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—AVRIL 1872.

[illegible]

Aurelie François (bouchet)	Lery (Mme Vve) née Rochet
[illegible]	[illegible]
Bertin Charles	[illegible]
[illegible]	Lourdeau Marie (Mlle)
[illegible]	[illegible]
Cabos François	Mayet (l'abbé)
Cherry Alphonse	Méray Léopold Auguste
[illegible]	Ouvrard (Mme) née [illegible]
[illegible]	Pierret (Mme Vve) née Lebon
Chevalier Adolphe	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Dudoult Jn. Bte	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Favre Lorraine Jn Bte	[illegible]
Gailbardeur (Mme Vve)	Tourne (Guillaume)
[illegible]	Vayé François
Gruny Léon Joseph	Valois Jules [illegible]

Le Chancellerie du Consulat de France, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

DOUZIÈME ETAT ANNUEL, 1871.

CONFORMÉMENT aux stipulations de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PRIMES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE [illegible]

[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE [illegible]

[illegible]

PASSIF

[illegible]

[illegible] J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible] DIRECTEURS:

[illegible]

Grande Vente Importante

DE

Terres de prix situées entre le Couvent des Ursulines et les Casernes des Etats-Unis, dans le Troisième District de cette ville.

Le morceau de Terre bien connu, appartenant à B. Soulié et situé [illegible] terrains.

PAR G. DE FERIET & CO.—[illegible]

[illegible]

SEPT LOTS DE TERRE situés dans le Troisième District de cette ville [illegible]

CONDITIONS—[illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible]
A. THOMSON & CO.,
No 41 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Drip" [illegible]
A. THOMSON & CO.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—[illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—[illegible]
A. THOMSON & CO.,
No 41 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—[illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—[illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto Rico, [illegible]
A. THOMSON & CO.,
No 41 de la rue Tchoupitoulas.

MIRAMON,

Marchand de meubles [illegible]

Nos 99, 101 et 103 de la rue de [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

No. 104 DE LA RUE DU CANAL.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux stipulations de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

PAR O. VALETON

[illegible] cottage, à [illegible] la rue Broad et à [illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Vente spéciale pour cause de [illegible]

dances et terrains, à [illegible] dans l'un des plus beaux quartiers du Troisième District, dans l'espace compris entre les rues des Grands-Hommes, ou [illegible], Casacalvo ou Royale, Moreau ou Chartres, Désiré et Emile. La résidence et les terrains constituent la belle propriété, si connue, de Hy. Lawrence. Trois lignes de chemin de fer urbains y conduisent.

PAR G. DE FERIET & Co, Jno. G. [illegible] MARDI, 30 avril 1872, à midi, à la Bourse [illegible] St. LOUIS, [illegible]

QUATORZE LOTS DE TERRE situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

DIX TERRAINS situés dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Chantilly ou [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

460 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

— AUSSI —

200 lots d'Habillements, pour la clientèle.

[illegible]

[illegible] de Bottes et Souliers, par le steamer "City of Galveston."

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. Levy, [illegible]

[illegible]

Vente à crédit.

Fonds de magasin de marchandises sèches de fantaisie en détail, de [illegible] Ursulines et Bourbon.

[illegible]

Vente de Commissaire.

Articles de fantaisie, Rubans, Dentelles Fleurs, [illegible] et Bonneterie, Installations de magasin, etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—ALEX. Levy, Encanteur.—[illegible] LUNDI, [illegible]

[illegible]

Vente de Commissaire.

Linge, Lingerie, Chapeaux, Malles, Valises, [illegible], Coffre-fort, Comptoirs et Meubles de bureau.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. Levy, [illegible]

JEUDI, le 18 courant, la vente aura lieu au coin [illegible]

[illegible]

VENDREDI, 19 avril—A leur magasin de détail, au No 20 de la rue Poydras [illegible]

[illegible]

7 avril

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE,

— DE —

750 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un très beau choix d'articles de [illegible] — Articles reçus par les derniers steamers.

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.—Ed. A. Audler, [illegible] No 18 de la rue Vieille-Levée—Il sera vendu, MARDI, 16 avril [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—MARDI, 16 avril 1872, à [illegible] heures [illegible]

[illegible]

PAR EUGENE TOURNÉ

Succession de Etienne Charles alias Brick et Pélagie Leblanc, son épouse—No 34,365.

PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur.—SAMEDI, 20 avril 1872, à midi, il sera vendu à la Bourse, [illegible]

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu, MARDI, 16 avril, à 11 heures, à la [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR.—Bureau No 46 rue St-Louis, en face l'Hôtel St-Louis, entre Royale et Chartres.

[illegible]

Les personnes qui désirent disposer de leurs meubles à l'encan, devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente.

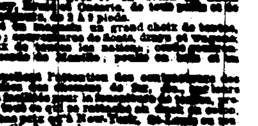

CASSIDY & MILLER,

No 103 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans,

VOILIERS et agents de la Manufacture [illegible] de duck en coton;

[illegible] en gros et en détail de duck [illegible] Ontario, de toute pesanteur et de toutes largeurs, de 2 à 3 pieds.

[illegible] un grand choix de tentes, [illegible]; couvertures de fonts, drays et wagons, drapeaux de toutes les nations, corde [illegible] et corde de Manille; poulie en bois et en [illegible].

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au Bureau de la Poste, le 14 avril 1872.

[illegible]

	A
Amato Tomaso 2	Amer Jean
	B
[illegible]	[illegible]
	C
[illegible]	Charte Jean Mme Vve
	D
[illegible]	[illegible]
	F
Fontana Juan	
	G
[illegible]	[illegible]
	H
[illegible]	
	J
[illegible]	Jacquiau Victor
	L
[illegible]	[illegible]
	M
[illegible]	[illegible]
	O
[illegible]	
	P
[illegible]	Pujol Adrienne
	R
[illegible]	[illegible]
	S
[illegible]	[illegible]
	T
[illegible]	[illegible]
	V
[illegible]	[illegible]

G. W. LOWELL, Maître de Poste.